



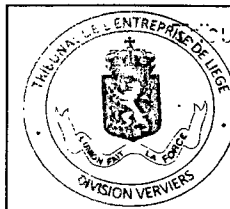
Volet 5

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



26087901



Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Verviers

29 JUIN 2026

Greffier
Le greffier

N° d'entreprise : 461 206 690

Nom :

(en entier) : **Centre Régional de Verviers pour l'Intégration des
personnes étrangères**

(en abrégé) : **C.R.V.I.**

Forme légale : **A.S.B.L.**Adresse complète du siège : **Rue de Rome 17/1 à 4800 VERVIERS**

**Objet de l'acte : Changements de représentants permanents d'administrateurs -
changement de Vice-président à partir du 1^{er} janvier 2027 - désignation des
vérificateurs aux comptes**

Extrait du procès verbal de la réunion de l'Assemblée Générale du 10 juin 2026:

L'Assemblée Générale de ce 10 juin 2026 a approuvé à l'unanimité les changements de représentants permanents d'Administrateurs suivants qui acceptent ce mandat :

•Pour représenter le syndicat FGTVB Verviers – Ostbelgien, Pont aux Lions 23/3 à 4800 VERVIERS, numéro d'entreprise 0850.796.205, Monsieur Didier BRISSA est désigné en remplacement de Monsieur Daniel RICHARD.

•Pour représenter l'ASBL Espace 28, rue de la Colline 18 à 4800 VERVIERS, numéro d'entreprise 0862.282.389, Monsieur Laszlo SCHONBRODT est désigné en remplacement de Madame Céline GREGOIRE.

•Pour représenter l'ASBL Lire et Ecrire Régionale de Verviers, boulevard de Gérardchamps 4 à 4800 VERVIERS, numéro d'entreprise 0446.292.644, Monsieur Damien GREGOIRE est désigné en remplacement de Monsieur Jacques DESTORDEUR et ce, à partir du 1^{er} janvier 2027.

•Pour le mandat de Vice-président, occupé actuellement par Monsieur Jacques DESTORDEUR (représentant l'ASBL Lire et Ecrire – Régionale de Verviers), il faudra pourvoir à son remplacement à partir du 1^{er} janvier 2027.

Pour vérifier les comptes 2026 ainsi que les annexes, l'Assemblée Générale a désigné 2 vérificatrices aux comptes : Madame Chantal MAGNEE (représentant l'ASBL Action langues) et Madame Anjali WINANDY (représentant la Ville de Verviers).

Est déposé en même temps un extrait du PV de l'Assemblée Générale du 10 juin 2026.

Konda Antoine LUKOKI
Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/07/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).